

Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles

Marché public de travaux



Syndicat Mixte pour l'Aménagement
Hydraulique des Vallées du Croult
et du Petit Rosne

**Opération 484 : Travaux d'aménagement de lutte contre les
inondations et valorisation du milieu naturel du secteur du
Vignois à Gonesse.**

**Lot 1 : Terrassements, voiries, ouvrages hydrauliques,
maçonnerie et divers**

Avenant technique n° 1

Avenant n° 1 au marché public de travaux d'aménagement de lutte contre les inondations et de valorisation du milieu naturel du secteur du Vignois de la commune de Gonesse.

Entre :

Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne dont le siège est situé Rue de l'Eau et des Enfants à Bonneuil-en-France (95500), représenté par Monsieur Guy Messenger, Président du S.I.A.H, dûment autorisé à signer le présent avenant par délibération du Comité en date du *29 mars* 2017 désigné ci-après par « le SIAH »

D'une part,

Et

La société SNC URANO, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Sedan sous le numéro de SIRET 786 020 685 00024, ayant son siège social au 3 rue François Urano CS 80761 à WARCQ (08000) représentée par Monsieur Pascal URANO, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués, désigné ci-après par « le Titulaire ».

D'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

L'opération 484 est relative aux travaux d'aménagement de lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel du secteur du Vignois de la commune de Gonesse. Le lot n° 1 Terrassements, voiries, ouvrages hydrauliques, maçonnerie et divers a été attribué à l'entreprise SNC URANO le 06 juin 2016.

EXPOSÉ DES MOTIVATIONS ET JUSTIFICATIONS DU PRÉSENT AVENANT :

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte la nécessité de transférer certains prix de la tranche ferme 2 (TF2) vers la tranche ferme 1 (TF1).

En effet, l'entreprise a réalisé certains travaux prévus en tranche ferme 2 afin d'anticiper l'arrivée de la période hivernale.

Les travaux concernés par cet avenant technique sont les suivants :

- Retrait de la passerelle dont les barrières mises en place pour interdire l'accès sont constamment vandalisées,
- Réalisation de la portion de chemin traversant la butte paysagère, afin d'ensemencer avant l'hiver et éviter des phénomènes de ravines.
- Réalisation de terrassements fins pour finir le bassin B3 afin de pouvoir le planter et le semer (sauf extrémité Est), avant l'hiver,
- Maintien des installations de chantier en attendant le démarrage de la tranche ferme 2 du lot n° 1 pour les travaux de semis, de plantation aquatiques et de plantations ligneuses du lot n° 2.

Il faut donc prévoir un avenant en plus-value sur la TF1 de 34 253,99 euros HT et en moins-value sur la TF2 de 34 253,99 euros HT.

Il est nécessaire d'acter cette modification au marché initial par un avenant technique.

INCIDENCE FINANCIÈRE DU PRÉSENT AVENANT SUR LE MONTANT DU MARCHÉ INITIAL

Cet avenant ne comporte pas d'incidences financières.

I) BASCULEMENT DES PRIX DE LA TRANCHE FERME 2 VERS LA TRANCHE FERME 1 DU DPGF

Les prix concernés sont les suivants :

- 1.6.1 : Installation de chantier : (mois de septembre, octobre) : 7 499.99 € HT
- 2.2 : Travaux de démolition d'ouvrages divers : 2 394 € HT
- 3.11.1 : Travaux divers de terrassement fins avec transport : 11 100 € HT
- 6.2 : Création de chemin : 13 260 € HT.

Soit un total de 34 253,99 € HT.

II) ENTRÉE EN VIGUEUR DU PRÉSENT AVENANT

Les dispositions du présent avenant prendront effet au terme de la transmission de la délibération d'approbation de cet avenant par le SIAH du Croult et du Petit Rosne au Représentant de l'Etat et de sa publication au sein du SIAH.

Fait en deux exemplaires originaux

Le

Pascal URANO,

Gérant de
l'entreprise SNC URANO.

Guy MESSAGER,

Président du SIAH
Maire honoraire de Louvres.

ENTREPRISE URANO
SNC au Capital de 6 500,000€
3 Rue François Urano CS 80781 WARCQ
00013 CHARLEVILLE-MEZIERES
Tél : 03 28 29 39
Siret 785 010 645 00024 - ADE 4211 Z

**Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles**

Marché public de travaux



**Syndicat Mixte pour l'Aménagement
Hydraulique des Vallées du Croult
et du Petit Rosne**

**Opération 484 : Travaux d'aménagement de lutte contre les
inondations et valorisation du milieu naturel du secteur du
Vignois à Gonesse.**

**Lot 1 : Terrassements, voiries, ouvrages hydrauliques,
maçonnerie et divers**

Avenant technique n° 1

Avenant n° 1 au marché public de travaux d'aménagement de lutte contre les inondations et de valorisation du milieu naturel du secteur du Vignois de la commune de Gonesse.

Entre :

Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne dont le siège est situé Rue de l'Eau et des Enfants à Bonneuil-en-France (95500), représenté par Monsieur Guy Messenger, Président du S.I.A.H, dûment autorisé à signer le présent avenant par délibération du Comité en date du 2016 désigné ci-après par « le SIAH »

D'une part,

Et

La société SNC URANO, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Sedan sous le numéro de SIRET 786 020 685 00024, ayant son siège social au 3 rue François Urano CS 80761 à WARCQ (08000) représentée par Monsieur Pascal URANO, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués, désigné ci-après par « le Titulaire ».

D'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

L'opération 484 est relative aux travaux d'aménagement de lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel du secteur du Vignois de la commune de Gonesse. Le lot n° 1 Terrassements, voiries, ouvrages hydrauliques, maçonnerie et divers a été attribué à l'entreprise SNC URANO le 06 juin 2016.

EXPOSÉ DES MOTIVATIONS ET JUSTIFICATIONS DU PRÉSENT AVENANT :

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte la nécessité de transférer certains prix de la tranche ferme 2 (TF2) vers la tranche ferme 1 (TF1).

En effet, l'entreprise a réalisé certains travaux prévus en tranche ferme 2 afin d'anticiper l'arrivée de la période hivernale.

Les travaux concernés par cet avenant technique sont les suivants :

- Retrait de la passerelle dont les barrières mises en place pour interdire l'accès sont constamment vandalisées,
- Réalisation de la portion de chemin traversant la butte paysagère, afin d'ensemencer avant l'hiver et éviter des phénomènes de ravines.
- Réalisation de terrassements fins pour finir le bassin B3 afin de pouvoir le planter et le semer (sauf extrémité Est), avant l'hiver,
- Maintien des installations de chantier en attendant le démarrage de la tranche ferme 2 du lot n° 1 pour les travaux de semis, de plantation aquatiques et de plantations ligneuses du lot n° 2.

Il faut donc prévoir un avenant en plus-value sur la TF1 de 34 253,99 euros HT et en moins-value sur la TF2 de 34 253,99 euros HT.

Il est nécessaire d'acter cette modification au marché initial par un avenant technique.

INCIDENCE FINANCIÈRE DU PRÉSENT AVENANT SUR LE MONTANT DU MARCHÉ INITIAL

Cet avenant ne comporte pas d'incidences financières.

D) BASCULEMENT DES PRIX DE LA TRANCHE FERME 2 VERS LA TRANCHE FERME 1 DU DPGF

Les prix concernés sont les suivants :

- 1.6.1 : Installation de chantier : (mois de septembre, octobre) : 7 499.99 € HT
- 2.2 : Travaux de démolition d'ouvrages divers : 2 394 € HT
- 3.11.1 : Travaux divers de terrassement fins avec transport : 11 100 € HT
- 6.2 : Création de chemin : 13 260 € HT.

Soit un total de 34 253,99 € HT.

II) ENTRÉE EN VIGUEUR DU PRÉSENT AVENANT

Les dispositions du présent avenant prendront effet au terme de la transmission de la délibération d'approbation de cet avenant par le SIAH du Coult et du Petit Rosne au Représentant de l'Etat et de sa publication au sein du SIAH.

Fait en deux exemplaires originaux

Le

Pascal URANO,

Gérant de
l'entreprise SNC URANO.

Guy MESSAGER,

Président du SIAH
Maire honoraire de Louvres.



ENTREPRISE URANO
SNC Capital de Me 8.500.000€
3 Rue Flacourt (France CS 80761) VARECO
61713 OMBREUX-LE-MEZIERES
Tél : 03 24 66 29 69
Siret 785 020 048 0004 - APE 4211 Z